



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 14 janvier 2025, le règlement suivant a été adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 760-24 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN
EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RÉFECTION
AINSI QUE L'ACQUISITION DE MACHINERIES ET DE VÉHICULES.**

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.com .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 12 mars 2025.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière